

EMERGENCE LANCE UNE MISE EN CONCURRENCE POUR DÉSIGNER SA SOCIÉTÉ DE GESTION « DE TÊTE »

Paris, le 20 février 2024 - Emergence, le fonds de la place financière de Paris dédié à l'accélération des sociétés de gestion entrepreneuriales les plus talentueuses et innovantes, lance ce jour un appel à candidatures pour sélectionner le délégataire de la gestion globale de la Sicav.

Prérequis réglementaires

Sont éligibles à ce processus de sélection, les sociétés de gestion qui disposent d'un programme d'activité approprié les autorisant à gérer des fonds professionnels spécialisés relevant de la directive AIFM dont dépend la Sicav Emergence.

Elles doivent également justifier d'un agrément pour couvrir l'ensemble des classes d'actifs et instruments dans lesquels les compartiments d'Emergence sont susceptibles d'être investis en stratégie de fonds de fonds et sans contrainte de zone géographique.

Compétences

Les sociétés de gestion candidates, qu'elles soient spécialisées ou non en tant que « Third Party Management Companies », devront démontrer à la fois :

- Leur solidité financière et l'excellence de leur réputation répondant aux attentes des investisseurs institutionnels d'Emergence ;
- Un montant des actifs sous gestion suffisant pour que l'emprise d'Emergence ne représente pas plus de 15% ;
- Leur capacité à contrôler et à gérer les risques dans le cadre des activités d'incubation/accélération selon le modèle appliqué par Emergence;
- Leur capacité à établir les reportings consolidés en langue française couvrant tous les compartiments de la Sicav et un savoir-faire confirmé pour produire les reportings spécifiques aux besoins des investisseurs institutionnels dans le cadre de la réglementation Solvabilité II:
- Une maturité avérée en matière de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE), incluant notamment la signature des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies :
- Un savoir-faire éprouvé pour faciliter l'accueil et l'intégration d'un écosystème existant comparable à celui d'Emergence.

Localisation

Une attention particulière sera portée sur la localisation des activités des sociétés de gestion candidates. Si une localisation en France serait appréciée, la mise en concurrence n'est pas réservée aux sociétés de gestion françaises ou disposant d'une présence en France. Les candidats déclarés devront toutefois démontrer qu'ils ont une stratégie de développement auprès de la

clientèle française qui les conduit à localiser, à horizon de temps raisonnable, une part significative de leur activité en France.

Mission

Le futur délégataire aura en charge la gestion globale de la Sicav avec la vocation de déléguer la gestion financière des compartiments existants et futurs dont la création serait décidée par le Conseil d'Administration d'Emergence. En conséquence, la société de gestion « de tête » sélectionnée s'engagera à ne pas participer aux mises en concurrence pour la désignation de la délégation financière de compartiments futurs.

La sélection de la société de gestion « de tête » impliquera le maintien et donc l'approbation des actuels délégataires de la gestion financière de chaque compartiment (NewAlpha AM), du dépositaire, du commissaire aux comptes et de tous autres prestataires qui sont amenés à intervenir dans le cadre de la gestion d'Emergence.

Les deux missions centrales du futur délégataire de la gestion d'Emergence porteront sur :

- La gestion des risques dont le contrôle des activités déléguées ;
- L'établissement du reporting consolidé.

Désignation et calendrier

Conformément aux statuts d'Emergence, la société de gestion « de tête » sera désignée par le Conseil d'Administration de la Sicav. Elle sera sélectionnée parmi les candidats ayant répondu à cette mise en concurrence, au plus tard mardi 12 mars 2024, à 18 heures, et ayant préalablement manifesté leur intérêt à l'appel à candidature, au plus tard lundi 26 février 2024, à 18 heures.

Le dossier de candidature est disponible pour les adhérents de l'AFG sur le site de l'association ou sur demande auprès de emergencemanco@emergence-acceleration.com

CONTACTS

RELATIONS PRESSE

toBnext Antoinette DARPY +33 (0)6 72 95 07 92, adarpy@tobnext.com

EMERGENCE

Bertrand du GUERNY, Directeur Général +33 (0)6 88 36 05 60, b.du guerny@emergence-acceleration.com

À PROPOS D'EMERGENCE

À PROPOS D'EMERGENCE - La SICAV Emergence est le 1er fonds d'accélération de la Place financière de Paris. Son objectif est d'accélérer les jeunes sociétés de gestion entrepreneuriales les plus prometteuses et innovantes, basées en France ou venant s'y installer et de leur confier des capitaux à gérer pour les aider dans leur croissance et leur développement à l'international. Avec l'appui de son gérant délégataire NewAlpha AM, Emergence investit au moins 5 ans dans un de leurs fonds, sélectionné pour l'aider à franchir le cap des 100 millions d'euros d'encours et desserrer les contraintes institutionnelles et règlementaires (ratios d'emprise). Depuis sa création début 2012, la SICAV Emergence a lancé cinq compartiments : Performance Absolue (307 M€), Actions I (200 M€), Actions II (320 M€), Europe (221 M€), et techs for good (100 M€), lui ayant permis d'accélérer plus de 40 fonds. En fin d'année 2023, 17 sociétés de gestion sont en partenariat actif avec Emergence dont le tour de table réunit 16 grands investisseurs institutionnels. Par sa contribution active à l'essor des talents dans la gestion entrepreneuriale, Emergence est devenu un atout reconnu qui renforce l'attractivité de la place financière de Paris et son positionnement comme hub incontournable de la gestion d'actifs dans l'Union Européenne post-Brexit. https://www.emergence-acceleration.com